

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE (Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 374 (2^{ème} rect.)

présenté par
M. GATIGNOL

à l'amendement n° 82 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER TER

Dans l'avant-dernière phrase du neuvième alinéa de cet amendement, substituer aux mots :

« démonstrateur industriel »,

les mots :

« réacteur de génération 3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le réacteur européen, dit EPR, de 3^{ème} génération, n'est pas un démonstrateur au sens technique du terme. Le numéro 0 est en cours de construction en Finlande, acheté par le groupement d'entreprises TVÖ.

Le numéro 1 français a été décidé par le conseil d'administration d'EDF, le 21 octobre 2003, pour être construit sur le site de Flamanville.